

Épinal et environs

SANCHEY

## Les tarifs de l'Accueil de loisirs sans hébergement ont été reconduits



*Cette année, l'ALSH fonctionnera une semaine pendant les vacances d'avril et trois semaines en été.*

Réunion rapide pour les conseillers municipaux, ce samedi 20 février. Avec, pour débiter et avant d'aborder d'autres points, l'adoption d'une convention concernant le dispositif de signalement. Une convention avec le centre de gestion qui coûtera 50 €/an.

Création de poste. - Les élus ont adopté la création d'un poste d'Atsem (Agent territorial spécialisé des écoles maternelles) principal. Ce contrat, à durée indéterminée, ne devra cependant pas dépasser six ans, Ceci en fonction d'une éventuelle fermeture de classe. Au cas où...

Cotisations. - Dans la foulée, les conseillers ont acté le renouvellement de la cotisation au Smic (Salaire minimum de croissance) à 540 € pour l'année. Tout comme celle de l'association des maires vosgiens (286,01 € pour 2021) ainsi que celle de l'association des maires ruraux (135 € pour 2021). Enfin, la reconduction de la cotisation de 150 € par an a été adoptée pour l'Association nationale de la protection du ciel et de l'environnement nocturne (ANPCEN).

ALSH. - Côté tarifs toujours, ceux de l'ALSH (Accueil de loisirs sans hébergement) ont été reconduits comme par le passé. Pour un quotient familial inférieur à 720 €, il en coûtera 55 € par enfant scolarisé au RPI (Regroupement pédagogique intercommunal), 60 € pour un extérieur, alors que le repas est fixé à 5 €. Pour un quotient supérieur à

720 €, les tarifs seront de 60 € et 65 €, le prix du repas ne variant pas. Et le maire d'insister sur le fait que le CCAS (Centre communal d'action sociale) se penchera au cours de l'année pour une révision de ces tarifs. Afin de revoir le montant du quotient familial mais également s'il ne faut pas inclure le prix du repas. À ce titre, une réunion avec la commission du RPI aura lieu dans les mois qui viennent, puisque la nouvelle réglementation tarifaire n'entrera en vigueur qu'en 2022.

Logements. - Le maire a ensuite parlé du cabinet Bimby Bunti qui apporte son soutien aux particuliers. Afin de faciliter la reconquête de logements vacants du parc actuel dans le tissu existant et l'adaptation dans le parc actuel. C'est ainsi que dix dossiers ont été déposés et menés à bien pour la commune de Sanchev. Notamment dans le cadre d'une rénovation de maison ancienne, d'extension ou de création d'un bâtiment sur propriété.